



succession avec notaire limite

Par **kiki8579**, le **25/01/2024** à **19:50**

Bonjour,

après bien des peripeties le notaire de ma tante a pris contacte avec nous et a reconnu ne pas avoir besoin du cabinet de genealogie aux vues des documents prouvant notre bon droit.

Malheureusement, il a tout fait pour faire trainer et nous avons des penalités de retard pour le paiement de droits, une succession tres simple pourtant.

Nous avons été convoques sur place pour l'inventaire des biens, nous devions restés dans le couloir de la maison tandis que le notaire faisant l'inventaire sur tablette. Nous avons fait des photos de chaque pièce a chaque fois qu'il la quittait. Détail important pour la suite.

Temps sur place 15 minutes pour 120 m2 sur 2 niveaux.

Al'etude il nous fait signer sur sa tablette la derniere page de l'inventaire manuscrit disant nous l'imprimer au propre et le joindre aux documents qu'il va nous envoyer l'acte de notoriété.(On recevra ce dernier mais pas l'inventaire.) il évoque le fait que les biens de ma tante ont peu de valeurs selon lui, l'inventaire est a 1570 euros. Il dit qu'il faut vider la maison, je dis quel'ont va y réfléchir, nous retournons dans notre region. Deux jous plus tard nous recevons 2 devis de vide maison avec injonction d'en signer un et plus précisément le second un peu moins cher. Nous ne retournons pas le devis et après accord de l'autre heritier, je dis au notaire que je souhaite retourner a la maison de ma tante pour rechercher des souvenirs de famille et prendre des biens que l'autre heritier m'autorise et me donne. Silence du notaire pendant 10 jours puis demande de documents signés par mon frere pour m'autoriser a rentrer dans la maison, Ala remise des clés, ils me font signer une reconnaissance avec copie de ma CNI. Sur place, surprise la maison a été visitée mais sans effraction, manque des appareils photos, des portables, des caisses de vins et de champagnes, des statuettes en bronze et des toiles, ce que je remarque d'après les photos prises auparavant. Tout est sorti, des meubles et posé proprement en pile, des appareils electriques sont debranchés et prêts à partir. J'appelle le notaire qui me dit que ce n'est pas possible et que de toutes facons je ne peux porter plainte car je ne suis pas légitime à cela, que lui oui mais il ne le fera pas du fait du peu de valeurs des bien "volés" et que de toutes facons tout va partir à la poubelle.

Je repart indignée avec peu de choses. Je vous fait grace des centaines de mails sans raisons des demarches qu'il nous demande à 2 heures des échéances etc etc.

Aujourd'hui, la succession vient d'etre enfin cloturée, entre temps ils ont perdus le double des clés de la maison et des voitures. Voitures qu'il voulait nous faire envoyer à la casse, la même société de vide maison allait s'en charger gratuitement. Les voitures ont moins de 30000 km

et nous avons déjà des acheteurs pour elles pour plus de 25000 euros.

Nous avons reçu les documents finaux avec une copie enfin de l'inventaire et SURPRISE, les statuettes, les toiles etc n'apparaissent pas sur l'inventaire, Ce notaire est un devin, il savait 4 semaines à l'avance que ces biens allaient disparaître ou bien.....

Je reçois un mail me disant qu'il resterait à signer la clôture d'inventaire par une prestation de serment que ce n'était pas compris dans les prestations que nous lui avons payés et que nous avons 5 ans pour le faire. Mais c'est quoi encore ça? Est-ce encore une façon de nous piquer un peu plus de sous 470 euros pour l'inventaire, 580 euros pour le DPE, 380 euros pour l'estimation de la maison et ensuite dire que trop basse et faire appel un expert judiciaire facturé 1800 euros, plus bien sûr les frais classiques. Est-ce que ce nouveau document est une façon de nous mettre une fin de recevoir sur la disparition des objets de valeurs? Pouvez-vous me renseigner? Je vous remercie et m'excuse pour mon pavé façon guerre et paix. Merci